



<p align="center">COMPTE RENDU de la CAPA Installation du 8 janvier 2019</p>

Présents :

Mmes Duport (DRH) et pour la DPE, Mmes Baladi, Tijou et Théberge.

Représentants de l'administration : Mme Vieux-CSAIIO.

Organisations syndicales : 5 représentants SNES-SNUIPP 2 représentants SGEN.

Lecture des déclarations préalables des syndicats

Déclaration du SNUipp-SNES-FSU consultable [ici]

Pas de déclaration du SGEN-CFDT

[Commentaire de la FSU : pas de réaction de la CSAIIO ni de la DRH sur l'avenir des Psy-EDO et des services (CIO / DRonisep) avec la régionalisation de l'orientation . Pas d'information sur les réunions avec la région nouvelle aquitaine ! Il est urgent de poursuivre la mobilisation pour être entendu .]

Réponses de l'administration :

- « calibrage »¹ des postes pour le mouvement interacadémique : Nous avons fait remonter le nombre important de postes non pourvus par des titulaires sur l'académie, et la nécessité de créer des postes de psy EN pour répondre aux besoins tant dans le premier que dans le second degré.

L'administration a répondu que le travail d'évaluation des besoins en poste était en cours : comme le ministère octroie une enveloppe globale (enseignants + CPE+ psy EN) au Rectorat, les demandes doivent être « raisonnables » eu égard au faible poids de l'académie de Poitiers et afin d'éviter d'obtenir des postes non nécessaires.

[Commentaire de la FSU : malgré nos demandes réitérées depuis plusieurs années, l'opacité et l'absence de dialogue social est de mise pour connaître le nombre de postes de psy-EN qui sera in fine demandé au ministère]

-carte des CIO : Mme Vieux nous a déclaré qu'elle ne bougera pas cette année.

Ordre du jour

- Règlement intérieur de la CAPA adopté avec intégration des propositions d'amendement faites principalement par la FSU.
- Désignation des représentants FSU aux commissions de réforme (2 sièges par département) : Nous avons proposé 2 psy-EN-EDA (un titulaire et un suppléant) et 2 psy-EN-EDO (un

¹. « calibrage » des postes pour le mouvement interacadémique : il s'agit du nombre de postes de psy EN demandés par le Rectorat au ministère qui décide ensuite du « calibrage » / nombre de postes accordés à chacune des académies.

titulaire et un suppléant) pour chaque département.

Questions diverses

Nous avons envoyé nos questions en amont de la CAPA pour permettre au Rectorat de nous répondre en séance.

Pour le dossier d'une collègue (mise à disposition dans un territoire d'outre-mer), nous avons obtenu de l'administration les réponses pour clarifier sa situation.

–Budget de fonctionnement et d'équipement :

Suite à notre demande de doter chaque circonscription d'un budget d'équipement / fonctionnement pour les psychologues EN-EDA, l'administration nous a répondu qu'elle l'avait relayée auprès de la DIBAG 2 qui va s'en saisir.

*[Commentaire de la FSU : sur le terrain, les collègues Psy-EN-EDA ont des dotations inégales et nous faisons le vœu d'une amélioration avec cette saisine par le Rectorat de la problématique des budgets de fonctionnement : le SNUipp – SNES - FSU suivra de très près ce dossier]
Le budget de fonctionnement des CIO n'est pas connu à ce jour.*

- Etat des remplacements et des postes encore non pourvus sur l'académie :

À l'heure actuelle, seuls deux postes psy EN EDA ne sont pas pourvus sur l'académie :

–le poste du RASED de Chabanais (16) pour lequel plusieurs candidats ont été reçus en entretien (certains ont refusé la proposition d'emploi).

– le non remplacement du collègue de Saint-Jean-d'Angély (17).

Les deux postes non pourvus ne le sont pas faute de candidats intéressés pour le moment.

- Redécoupage des circonscriptions 86 (surtout Poitiers) : incidences sur les postes (mesures de carte scolaire?) et le mouvement intra-académique ?

Réponses de l'administration :

- Redécoupage des circonscriptions et mesures de cartes scolaires : travaux en cours.

- information des collègues Psy-EN-EDA en « mesures de carte scolaire » avant le mouvement intra-académique du second degré. Nous avons rappelé les délais très courts subis par les collègues concerné.es en 2018.

- bonification de 1500 points sur le poste « circonscription » (résidence administrative) le plus proche de leur ancien poste (« circo »).

Notre question a été l'occasion de continuer à porter nos revendications pour améliorer le mouvement intra-académique second degré pour les psychologues EN-EDA, comme nous l'avions déjà fait l'année passée :

1. prioriser le vœu « école/RASED »; la résidence administrative « circonscription » recouvrant une zone géographique souvent très étendue. Madame Baladi nous confirme avoir fait remonter au ministère les difficultés générées pour les collègues et attend une réponse.

Pour le mouvement intra-académique second degré, nous avons pointé l'injustice de traitement entre les Psy-EN-EDA et les autres catégories de personnels : ceux qui souhaitent ou doivent muter n'ont pas d'autres choix que de formuler dans SIAM des vœux circonscription pour espérer obtenir le poste Ecole/RASED souhaité. Nous avons alerté l'administration : en 2018, de nombreux collègues n'ont pas risqué la mutation volontaire sur une circonscription.

2. publier dans la circulaire intra-académique 2019, les circonscriptions avec la carte des « groupements de communes ».

3. publier les postes « écoles/Rased » vacants (ou susceptibles de l'être) le plus tôt possible.
Nous avons rappelé que cette publication s'était faite peu de temps avant la fermeture du serveur l'année passée !

Les commissaires paritaires

Pascale GALLAND GERON, Bernard ROBIN, Véronique THAENS,
Béatrice COSSAIS, Odile BERNAUD